



Direction Pôle Ressources  
Service Affaires Juridiques

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

**SEANCE DU 29 MARS 2023**

**PRESIDENCE : Mme BILLOT, Vice-Présidente**

### **DELIBERATION N°20**

**PRESENTS** : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, Mme HUARD Elisabeth, M. TRUCY Gérard, Mme PAGE Véronique, M. PIERRON Jean-Claude, Mme THUSTRUP Sylvie, Mme SILVESTRE Catherine

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S)** : Mme Sophie JOISSAINS Présidente (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine), M. DILLINGER Laurent, M. BENSAKKOUN André (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude), Mme HANOT Maryline (Pouvoir à M. TRUCY), M. SPANO Pierre,

**POUVOIR(S)** : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. PIERRON Jean-Claude, M TRUCY

**SECRETAIRE** : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

### **OBJET : PO - ANIMATION – BUDGET PRINCIPAL - CONVENTION AVEC LE FONDS DE DOTATION ASSAMI**

Le fonds de dotation ASSAMI a pour objet, par le biais du mécénat, de favoriser, de soutenir et de développer des activités d'intérêt général à caractère philanthropique, culturel, éducatif, social et concoure à la mise en valeur du patrimoine artistique.

A ce titre ASSAMI et la résidence du Sans Souci s'associent pour mettre en œuvre un parcours intergénérationnel de sensibilisation et d'accessibilité à la culture dans le cadre de la saison 2022-2023, pour des séniors accompagnés par le centre.

Il est envisagé de conduire cette opération pour l'année 2023, en tenant compte des contraintes Sanitaires.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme DI CARO entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

### DECIDE

- d'autoriser la Vice-Présidente à signer la nouvelle convention avec le Fonds de dotation ASSAMI

Vote : 13

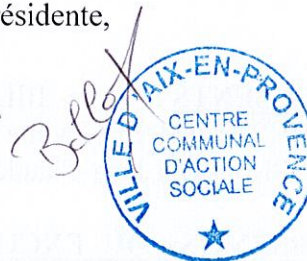
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente,

B.BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 03/10/23  
et de la publication le 03/10/23